



**FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTE, DE SÉCURITÉ ET
DE CONDITIONS DE TRAVAIL**

DE RÉSEAU DE LA POLICE NATIONALE

Déclaration préalable du 22.03.2023

Monsieur le Président de cette formation spécialisée,
Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

Chers collègues,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour la première fois dans cette nouvelle configuration de Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

Pour UNITÉ SGP POLICE, première organisation syndicale de cette formation spécialisée, cette instance doit être, comme précédemment, un endroit permettant un réel dialogue en vue de l'amélioration des conditions de travail de nos collègues.

A ce titre, nous vous remercions d'avoir respecté vos engagements sur le nombre de réunions qui se déroulera sous l'égide de cette instance. Nous vous demandons que les formations de proximité soient elles aussi réunies sous le même format de 3 réunions annuelles.

En effet, nous ne pouvions comprendre que la santé, la sécurité et les conditions de travail de nos collègues ne soient pas le socle d'une action importante dans la Police Nationale.

Mais cette action doit devenir une réalité visible par nos collègues de terrain et ne pas rester des incantations au sein de cette assemblée, comme cela a pu être le cas par le passé.

1/4



22.03.2023



www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable du 22.03.2023 (suite)

En effet, nous continuerons à vous indiquer, ici, la réalité du terrain, qui bien souvent, ne trouve pas l'écho à vos propres décisions. Nous n'hésiterons pas, aujourd'hui encore, à vous en faire état.

Le suivi de la **SANTE** au travail est primordial. La faculté de nos collègues à pouvoir être écoutés sur leurs souffrances, essentielle.

Pourtant, dans des endroits où les agents n'ont plus de médecins traitants de par la pénurie, ou ne peuvent plus prendre de rendez-vous avec des spécialistes en raison des rappels incessants ou de l'absence de possibilité d'obtenir des congés à dates fixes, cela s'avère souvent impossible.

Le médecin du travail du service de prévention est, souvent, une alternative. Mais le suivi obligatoire et la prévention n'est toujours pas un enjeu primordial pour bon nombre de chefs de service. Nous le verrons lors de sujets inscrits à l'ordre du jour. Qu'allez-vous mettre en œuvre afin que les visites, entre autre, pour les Nuiteux ou les agents en première ligne en cas de NRBC soient correctement suivies?

La question de la mise en place des Conseils Médicaux en Formation Plénière reste une interrogation. Aujourd'hui, alors que leur mise en place doit être faite avant le premier juillet 2023, nous ne disposons d'aucune information de vos services.

Certains conseils comme les CMFP Ministériels COVID 19 ne se sont pas réunis depuis le mois de juin 2022 laissant de nombreux collègues et de nombreuses familles dans l'expectative. Est-ce normal que vos services dysfonctionnent ainsi ? Pour notre organisation la réponse est NON.

De même, la SÉCURITÉ de nos collègues passent par une qualité de vie au travail et par des rythmes de travail adaptés leur permettant d'avoir de réelles vies familiale et sociale.



22.03.2023



2/4

www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable du 22.03.2023 (suite)

Un agent usé, fatigué et perdant l'ensemble de ses repères familiaux et sociaux est un personnel en difficulté et en danger.

La multiplication d'événements, les divers engagements des personnels et les multiples événements internationaux à venir (CM de Rugby, JO, ...) et les contraintes que cela va occasionner en matière de repos et de congés ne peuvent être occultées par notre instance.

La sanctuarisation des congés annuels ne pourra, par exemple, faire l'objet de transactions de notre part.

Nous avons un réel rôle dans ce domaine, de même que les formations spécialisées de proximité, afin que ces problématiques soient prises en compte à tous les niveaux. Tous ces éléments ne sont qu'un volet des changements à venir avec la réforme de la Police Nationale.

En effet, le maintien d'un équilibre aussi bien physiologique que mental avec une possibilité de refuge dans leurs familles pour souffler ne doit pas être occulté dans cette période de changements et d'hyper sollicitation.

Tous ces éléments amènent UNITÉ SGP POLICE à rappeler que LES CONDITIONS DE TRAVAIL doivent être au cœur des préoccupations nationales et locales, à chaque décision qui accentue l'engagement des agents. Le management dans la Police Nationale doit intégrer cette approche et ne doit pas être un vain mot.

Ces critères d'optimisation de la qualité de vie dans le milieu de travail doivent participer à la formation de toute la hiérarchie policière et doivent réellement pris en compte.

Pour UNITÉ SGP POLICE, nous ne pouvons pas oublier le niveau de suicides intervenus en 2022 et seule une réelle prise de conscience de toute la pyramide police pourra permettre d'enrayer ce phénomène dont le chiffre est bien supérieur à la moyenne

3/4



22.03.2023



www.unitesgppolice.com



Déclaration préalable du 22.03.2023 (suite)

de la population française. Ce week-end, encore un collègue nous a quittés et nous saluons ici sa mémoire.

Comme nous le soulevons depuis de nombreuses années ces formations spécialisées doivent aiguiller la politique de chaque décideur.

Comment peut-on concevoir que les changements de conditions de travail aussi bien horaires, bâtiminaire, de créations d'unités ou de services ne fassent pas l'objet de présentation devant les Formations Spécialisées compétentes qui ne pourrait qu'éclairer, notoirement, les décisions. Le dialogue social, dans le domaine de la protection des agents fait-il peur, encore aujourd'hui?

UNITÉ SGP POLICE a toujours démontrer sa volonté de construire afin de toujours améliorer la qualité au travail pour tous les collègues Actifs, Administratifs, Techniques, Contractuels, Policiers Adjoints et réservistes qui doivent dans ces périodes compliquées avoir une protection accentuée de leur employeur.

Est ce le cas aujourd'hui sur tous les territoires avec toutes les hiérarchies ? Nous laissons chacun d'entre vous répondre à cette question.

UNITÉ SGP POLICE vous remercie de votre écoute et demande que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de cette première formation spécialisée.

Les représentants UNITÉ SGP POLICE - FO



16.03.2023



4/4

www.unitesgppolice.com